

Lettre pour la Ville de : **Alfortville**
Lettre pour la Ville de : **Antony**
Lettre pour la Ville de : **Arcueil**
Lettre pour la Ville de : **Asnières-sur-Seine**
Lettre pour la Ville de : **Aubervilliers**
Lettre pour la Ville de : **Bagneux**
Lettre pour la Ville de : **Bagnolet**
Lettre pour la Ville de : **Bobigny**
Lettre pour la Ville de : **Bois-Colombes**
Lettre pour la Ville de : **Bondy**
Lettre pour la Ville de : **Boulogne-Billancourt**
Lettre pour la Ville de : **Bourg-la-Reine**
Lettre pour la Ville de : **Cachan**
Lettre pour la Ville de : **Champigny-sur-Marne**
Lettre pour la Ville de : **Charenton-le-Pont**
Lettre pour la Ville de : **Châtenay-Malabry**
Lettre pour la Ville de : **Châtillon**
Lettre pour la Ville de : **Chaville**
Lettre pour la Ville de : **Chevilly-Larue**
Lettre pour la Ville de : **Choisy-le-Roi**
Lettre pour la Ville de : **Clamart**
Lettre pour la Ville de : **Clichy**
Lettre pour la Ville de : **Colombes**
Lettre pour la Ville de : **Courbevoie**
Lettre pour la Ville de : **Créteil**
Lettre pour la Ville de : **Drancy**
Lettre pour la Ville de : **Fontenay-aux-Roses**
Lettre pour la Ville de : **Fontenay-sous-Bois**
Lettre pour la Ville de : **Fresnes**
Lettre pour la Ville de : **Garches**
Lettre pour la Ville de : **Gennevilliers**
Lettre pour la Ville de : **Gentilly**
Lettre pour la Ville de : **Issy-les-Moulineaux**
Lettre pour la Ville de : **Ivry-sur-Seine**
Lettre pour la Ville de : **Joinville-le-Pont**
Lettre pour la Ville de : **La Courneuve**
Lettre pour la Ville de : **La Garenne-Colombes**
Lettre pour la Ville de : **Le Kremlin-Bicêtre**
Lettre pour la Ville de : **Le Plessis-Robinson**
Lettre pour la Ville de : **Le Pré-Saint-Gervais**
Lettre pour la Ville de : **Les Lilas**
Lettre pour la Ville de : **Levallois-Perret**
Lettre pour la Ville de : **L'Hay-les-Roses**
Lettre pour la Ville de : **L'Ile-Saint-Denis**
Lettre pour la Ville de : **Maisons-Alfort**

Lettre pour la Ville de : **Malakoff**
Lettre pour la Ville de : **Marnes-la-Coquette**
Lettre pour la Ville de : **Meudon**
Lettre pour la Ville de : **Montreuil**
Lettre pour la Ville de : **Montrouge**
Lettre pour la Ville de : **Nanterre**
Lettre pour la Ville de : **Neuilly-sur-Seine**
Lettre pour la Ville de : **Nogent-sur-Marne**
Lettre pour la Ville de : **Noisy-le-Sec**
Lettre pour la Ville de : **Pantin**
Lettre pour la Ville de : **Paris**
Lettre pour la Ville de : **Puteaux**
Lettre pour la Ville de : **Romainville**
Lettre pour la Ville de : **Rosny-sous-Bois**
Lettre pour la Ville de : **Rueil-Malmaison**
Lettre pour la Ville de : **Rungis**
Lettre pour la Ville de : **Saint-Cloud**
Lettre pour la Ville de : **Saint-Denis**
Lettre pour la Ville de : **Saint-Mandé**
Lettre pour la Ville de : **Saint-Maurice**
Lettre pour la Ville de : **Saint-Ouen**
Lettre pour la Ville de : **Sceaux**
Lettre pour la Ville de : **Sèvres**
Lettre pour la Ville de : **Suresnes**
Lettre pour la Ville de : **Thiais**
Lettre pour la Ville de : **Vanves**
Lettre pour la Ville de : **Vaucresson**
Lettre pour la Ville de : **Vélizy-Villacoublay**
Lettre pour la Ville de : **Ville-d'Avray**
Lettre pour la Ville de : **Villejuif**
Lettre pour la Ville de : **Villeneuve-la-Garenne**
Lettre pour la Ville de : **Vincennes**
Lettre pour la Ville de : **Viroflay**
Lettre pour la Ville de : **Vitry-sur-Seine**

Lettre pour la Ville de : **Alfortville**

Maire	M. Luc Carvounas
Adresse	1 place François-Mitterrand BP 75
Code Postal	94140
Ville	Alfortville
Téléphone	+33 1 58 73 29 00
Mail	mailto:monsieurle maire@mairie-alfortville.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	44550

Mairie d'Alfortville
A l'intention de Monsieur le Maire
Luc Carvounas
1 place François-Mitterrand
BP 75
94140 Alfortville

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.

4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.
5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée
6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.
7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Antony**

Maire	M. Jean-Yves Senant
Adresse	Place de l'Hôtel-de-Ville BP 60086
Code Postal	92160
Ville	Antony
Téléphone	+33 1 40 96 71 00
Mail	mailto:webmaster@ville-antony.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	62012

Mairie d'Antony
A l'intention de Monsieur le Maire
Jean-Yves Senant
Place de l'Hôtel-de-Ville
BP 60086
92160 Antony

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.

4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.
5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée
6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.
7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Arcueil**

Maire	M. Daniel Breuiller
Adresse	10, avenue Paul-Doumer
Code Postal	94110
Ville	Arcueil
Téléphone	+33 1 46 15 08 80
Mail	mailto:mairie@mairie-arcueil.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	20100

Mairie d'Arcueil
A l'intention de Monsieur le Maire
Daniel Breuiller
10, avenue Paul-Doumer
94110 Arcueil

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Asnières-sur-Seine**

Maire	M. Manuel Aeschlimann
Adresse	1 place de l'Hôtel-de-Ville BP 217
Code Postal	92600
Ville	Asnières-sur-Seine
Téléphone	+33 1 41 11 12 13
Mail	mailto:info@mairieasnieres.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	83376

Mairie d'Asnières-sur-Seine
A l'intention de Monsieur le Maire
Manuel Aeschlimann
1 place de l'Hôtel-de-Ville
BP 217
92600 Asnières-sur-Seine

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.

4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.
5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée
6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.
7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Aubervilliers**

Maire	Mme Mériem Derkaoui
Adresse	2 rue de la Commune-de-Paris
Code Postal	93300
Ville	Aubervilliers
Téléphone	+33 1 48 39 52 00
Mail	mailto:Meriem.Derkaoui@mairie-aubervilliers.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	75598

Mairie d'Aubervilliers
A l'intention de Madame la Maire
Mérim Derkaoui
2 rue de la Commune-de-Paris
93300 Aubervilliers

Le dimanche 10 février 2019

Madame la Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Bagneux**

Maire	Mme Marie-Hélène Amiable
Adresse	57 avenue Henri-Ravera
Code Postal	92220
Ville	Bagneux
Téléphone	+33 1 42 31 60 00
Mail	
Contact en Ligne	0
Nbre d'Habitants	38002

Mairie de Bagneux
A l'intention de Madame la Maire
Marie-Hélène Amiable
57 avenue Henri-Ravera
92220 Bagneux

Le dimanche 10 février 2019

Madame la Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Bagnolet**

Maire	M. Tony Di Martino
Adresse	1, place Salvador-Allende BP 35
Code Postal	93170
Ville	Bagnolet
Téléphone	+33 1 49 93 60 00
Mail	mailto:mairie@ville-bagnolet.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	34513

Mairie de Bagnolet
A l'intention de Monsieur le Maire
Tony Di Martino
1, place Salvador-Allende
BP 35
93170 Bagnolet

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.

4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.
5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée
6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.
7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Bobigny**

Maire	M. Stéphane De Paoli
Adresse	31 avenue du Président-Salvador-Allende BP 80004
Code Postal	93000
Ville	Bobigny
Téléphone	+33 1 41 60 93 93
Mail	mailto:cabinet@ville-bobigny.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	47224

Mairie de Bobigny
A l'intention de Monsieur le Maire
Stéphane De Paoli
31 avenue du Président-Salvador-Allende
BP 80004
93000 Bobigny

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.

4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.
5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée
6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.
7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Bois-Colombes**

Maire	M. Yves Revillon
Adresse	15 rue Charles-Duflos
Code Postal	92270
Ville	Bois-Colombes
Téléphone	+33 1 41 19 83 00
Mail	mailto:bois-colombes@bois-colombes.com
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	28927

Mairie de Bois-Colombes
A l'intention de Monsieur le Maire
Yves Revillon
15 rue Charles-Duflos
92270 Bois-Colombes

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Bondy**

Maire	Mme Sylvine Thomassin
Adresse	Esplanade Claude-Fuzier
Code Postal	93140
Ville	Bondy
Téléphone	+33 1 48 50 53 00
Mail	mailto:communication@ville-bondy.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	53051

Mairie de Bondy
A l'intention de Madame la Maire
Sylvine Thomassin
Esplanade Claude-Fuzier
93140 Bondy

Le dimanche 10 février 2019

Madame la Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Boulogne-Billancourt**

Maire	M. Pierre-Christophe Baguet
Adresse	26 avenue André-Morizet
Code Postal	92100
Ville	Boulogne-Billancourt
Téléphone	+33 1 55 18 53 00
Mail	mailto:webmaster.internet@mairie-boulogne-billancourt.fr
Contact en Ligne	0
Nbre d'Habitants	116220

Mairie de Boulogne-Billancourt
A l'intention de Monsieur le Maire
Pierre-Christophe Baguet
26 avenue André-Morizet
92100 Boulogne-Billancourt

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Bourg-la-Reine**

Maire	M. Jean-Noël Chevreau
Adresse	6 boulevard Carnot
Code Postal	92340
Ville	Bourg-la-Reine
Téléphone	+33 1 79 71 40 00
Mail	mailto:mairie@bourg-la-reine.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	19982

Mairie de Bourg-la-Reine
A l'intention de Monsieur le Maire
Jean-Noël Chevreau
6 boulevard Carnot
92340 Bourg-la-Reine

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Cachan**

Maire	M. Jean-Yves Le Bouillonec
Adresse	Square de la Libération
Code Postal	94230
Ville	Cachan
Téléphone	+33 1 49 69 69 69
Mail	mailto:villedecachan@ville-cachan.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	28404

Mairie de Cachan
A l'intention de Monsieur le Maire
Jean-Yves Le Bouillonnet
Square de la Libération
94230 Cachan

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Champigny-sur-Marne**

Maire	M. Dominique Adenot
Adresse	14 rue Louis-Talamoni
Code Postal	94500
Ville	Champigny-sur-Marne
Téléphone	+33 1 45 16 40 00
Mail	mailto:direction-informatique@mairie-champigny94.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	75800

Mairie de Champigny-sur-Marne
A l'intention de Monsieur le Maire
Dominique Adenot
14 rue Louis-Talamoni
94500 Champigny-sur-Marne

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Charenton-le-Pont**

Maire	M. Jean-Marie Brétillon
Adresse	48 rue de Paris
Code Postal	94220
Ville	Charenton-le-Pont
Téléphone	+33 1 46 76 46 76
Mail	mailto:lemaire@charenton.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	29562

Mairie de Charenton-le-Pont
A l'intention de Monsieur le Maire
Jean-Marie Brétilon
48 rue de Paris
94220 Charenton-le-Pont

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Châtenay-Malabry**

Maire	M. Georges Siffredi
Adresse	26 rue du Docteur-le-Savoureux
Code Postal	92290
Ville	Châtenay-Malabry
Téléphone	+33 1 46 83 46 83
Mail	mailto:infos@chatenay-malabry.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	32083

Mairie de Châtenay-Malabry
A l'intention de Monsieur le Maire
Georges Siffredi
26 rue du Docteur-le-Savooureux
92290 Châtenay-Malabry

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée
6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.
7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Châtillon**

Maire	M. Jean-Pierre Schosteck
Adresse	1 place de la Libération
Code Postal	92320
Ville	Châtillon
Téléphone	+33 1 42 31 81 81
Mail	mailto:ville-chatillon@wanadoo.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	33405

Mairie de Châtillon
A l'intention de Monsieur le Maire
Jean-Pierre Schosteck
1 place de la Libération
92320 Châtillon

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Chaville**

Maire	M. Jean-Jacques Guillet
Adresse	1456 avenue Roger-Salengro
Code Postal	92370
Ville	Chaville
Téléphone	+33 1 41 15 40 00
Mail	mailto:secretariat.mairie@ville-chaville.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	18852

Mairie de Chaville
A l'intention de Monsieur le Maire
Jean-Jacques Guillet
1456 avenue Roger-Salengro
92370 Chaville

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Chevilly-Larue**

Maire	Mme Stéphanie Daumin
Adresse	88 avenue du Général-de-Gaulle
Code Postal	94550
Ville	Chevilly-Larue
Téléphone	+33 1 45 60 18 00
Mail	mailto:cabinetmaire@ville-chevilly-larue.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	18532

Mairie de Chevilly-Larue
A l'intention de Madame la Maire
Stéphanie Daumin
88 avenue du Général-de-Gaulle
94550 Chevilly-Larue

Le dimanche 10 février 2019

Madame la Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Choisy-le-Roi**

Maire	M. Didier Guillaume
Adresse	Place Gabriel-Péri
Code Postal	94600
Ville	Choisy-le-Roi
Téléphone	+33 1 48 92 44 44
Mail	
Contact en Ligne	0
Nbre d'Habitants	41355

Mairie de Choisy-le-Roi
A l'intention de Monsieur le Maire
Didier Guillaume
Place Gabriel-Péri
94600 Choisy-le-Roi

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Clamart**

Maire	M. Jean-Didier Berger
Adresse	Centre administratif 1 avenue Jean-Jaurès
Code Postal	92140
Ville	Clamart
Téléphone	+33 1 46 62 35 35
Mail	mailto:mairie@clamart.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	52731

Mairie de Clamart
A l'intention de Monsieur le Maire
Jean-Didier Berger
Centre administratif
1 avenue Jean-Jaurès
92140 Clamart

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.

4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.
5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée
6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.
7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Clichy**

Maire	M. Gilles Catoire
Adresse	80 boulevard Jean-Jaurès BP 300
Code Postal	92110
Ville	Clichy
Téléphone	+33 1 47 15 30 00
Mail	
Contact en Ligne	0
Nbre d'Habitants	59458

Mairie de Clichy
A l'intention de Monsieur le Maire
Gilles Catoire
80 boulevard Jean-Jaurès
BP 300
92110 Clichy

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.

4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.
5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée
6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.
7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Colombes**

Maire	Mme Nicole Goueta
Adresse	Place de la République
Code Postal	92700
Ville	Colombes
Téléphone	+33 1 47 60 80 00
Mail	
Contact en Ligne	0
Nbre d'Habitants	85102

Mairie de Colombes
A l'intention de Madame la Maire
Nicole Goueta
Place de la République
92700 Colombes

Le dimanche 10 février 2019

Madame la Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Courbevoie**

Maire	M. Jacques Kossowski
Adresse	2 place de l'Hôtel-de-Ville
Code Postal	92400
Ville	Courbevoie
Téléphone	+33 1 71 05 70 00
Mail	mailto:courbevoie@ville-courbevoie.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	88530

Mairie de Courbevoie
A l'intention de Monsieur le Maire
Jacques Kossowski
2 place de l'Hôtel-de-Ville
92400 Courbevoie

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Créteil**

Maire	M. Laurent Cathala
Adresse	1 place Salvador-Allende
Code Postal	94000
Ville	Créteil
Téléphone	+33 1 49 80 92 94
Mail	mailto:les-webmasters@ville-creteil.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	90528

Mairie de Créteil
A l'intention de Monsieur le Maire
Laurent Cathala
1 place Salvador-Allende
94000 Créteil

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Drancy**

Maire	M. Jean-Christophe Lagarde
Adresse	Place de l'Hôtel-de-Ville BP 76
Code Postal	93700
Ville	Drancy
Téléphone	+33 1 48 96 50 00
Mail	mailto:maire@drancy.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	66635

Mairie de Drancy
A l'intention de Monsieur le Maire
Jean-Christophe Lagarde
Place de l'Hôtel-de-Ville
BP 76
93700 Drancy

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.

4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.
5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée
6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.
7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Fontenay-aux-Roses**

Maire	M. Laurent Vastel
Adresse	75 rue Boucicaut
Code Postal	92260
Ville	Fontenay-aux-Roses
Téléphone	+33 1 41 13 20 00
Mail	
Contact en Ligne	0
Nbre d'Habitants	23288

Mairie de Fontenay-aux-Roses
A l'intention de Monsieur le Maire
Laurent Vastel
75 rue Boucicaut
92260 Fontenay-aux-Roses

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Fontenay-sous-Bois**

Maire	M. Jean-François Voguet
Adresse	4 esplanade Louis-Bayeurte
Code Postal	94120
Ville	Fontenay-sous-Bois
Téléphone	+33 1 49 74 74 74
Mail	mailto:dircom@fontenay-sous-bois.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	52723

Mairie de Fontenay-sous-Bois
A l'intention de Monsieur le Maire
Jean-François Voguet
4 esplanade Louis-Bayeurte
94120 Fontenay-sous-Bois

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Fresnes**

Maire	Mme Marie Chavanon
Adresse	1, place Pierre-et-Marie-Curie BP 104
Code Postal	94260
Ville	Fresnes
Téléphone	+33 1 49 84 56 56
Mail	mailto:mairie@fresnes94.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	26371

Mairie de Fresnes
A l'intention de Madame la Maire
Marie Chavanon
1, place Pierre-et-Marie-Curie
BP 104
94260 Fresnes

Le dimanche 10 février 2019

Madame la Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.

4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.
5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée
6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.
7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Garches**

Maire	M. Jacques Gautier
Adresse	2 rue Claude-Liard
Code Postal	92380
Ville	Garches
Téléphone	+33 1 47 95 66 66
Mail	mailto:info@ville-garches.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	18118

Mairie de Garches
A l'intention de Monsieur le Maire
Jacques Gautier
2 rue Claude-Liard
92380 Garches

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Gennevilliers**

Maire	M. Patrice Leclerc
Adresse	177 avenue Gabriel-Péri BP 217
Code Postal	92230
Ville	Gennevilliers
Téléphone	+33 1 40 85 66 66
Mail	mailto:mairie@ville-gennevilliers.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	41930

Mairie de Gennevilliers
A l'intention de Monsieur le Maire
Patrice Leclerc
177 avenue Gabriel-Péri
BP 217
92230 Gennevilliers

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.

4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.
5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée
6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.
7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Gentilly**

Maire	Mme Patricia Tordjman
Adresse	14 place Henri-Barbusse
Code Postal	94250
Ville	Gentilly
Téléphone	+33 1 47 40 58 58
Mail	
Contact en Ligne	0
Nbre d'Habitants	16892

Mairie de Gentilly
A l'intention de Madame la Maire
Patricia Tordjman
14 place Henri-Barbusse
94250 Gentilly

Le dimanche 10 février 2019

Madame la Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Issy-les-Moulineaux**

Maire	M. André Santini
Adresse	Centre administratif municipal 47 rue du Général-Leclerc
Code Postal	92130
Ville	Issy-les-Moulineaux
Téléphone	+33 1 41 23 80 00
Mail	
Contact en Ligne	0
Nbre d'Habitants	65326

Mairie d'Issy-les-Moulineaux
A l'intention de Monsieur le Maire
André Santini
Centre administratif municipal
47 rue du Général-Leclerc
92130 Issy-les-Moulineaux

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.

4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.
5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée
6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.
7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Ivry-sur-Seine**

Maire	M. Pierre Gosnat
Adresse	Esplanade Georges-Marrane
Code Postal	94200
Ville	Ivry-sur-Seine
Téléphone	+33 1 49 60 25 08
Mail	mailto:courrier@ivry94.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	58185

Mairie d'Ivry-sur-Seine
A l'intention de Monsieur le Maire
Pierre Gosnat
Esplanade Georges-Marrane
94200 Ivry-sur-Seine

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Joinville-le-Pont**

Maire	M. Olivier Dosne
Adresse	23 rue de Paris BP 83
Code Postal	94340
Ville	Joinville-le-Pont
Téléphone	+33 1 49 76 60 00
Mail	mailto:courrier@joinvillelepont.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	17953

Mairie de Joinville-le-Pont
A l'intention de Monsieur le Maire
Olivier Dosne
23 rue de Paris
BP 83
94340 Joinville-le-Pont

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.

4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.
5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée
6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.
7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **La Courneuve**

Maire	M. Gilles Poux
Adresse	Avenue de la République
Code Postal	93120
Ville	La Courneuve
Téléphone	+33 1 49 92 60 00
Mail	mailto:regards@la-courneuve-fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	38789

Mairie de La Courneuve
A l'intention de Monsieur le Maire
Gilles Poux
Avenue de la République
93120 La Courneuve

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **La Garenne-Colombes**

Maire	M. Philippe Juvin
Adresse	68 boulevard de la République
Code Postal	92250
Ville	La Garenne-Colombes
Téléphone	+33 1 72 42 40 00
Mail	mailto:accueil@lagarennecolombes.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	28297

Mairie de La Garenne-Colombes
A l'intention de Monsieur le Maire
Philippe Juvin
68 boulevard de la République
92250 La Garenne-Colombes

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Le Kremlin-Bicêtre**

Maire	M. Jean-Luc Laurent
Adresse	Place Jean-Jaurès
Code Postal	94270
Ville	Le Kremlin-Bicêtre
Téléphone	+33 1 45 15 55 55
Mail	mailto:contact@ville-kremlin-bicetre.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	26131

Mairie du Kremlin-Bicêtre
A l'intention de Monsieur le Maire
Jean-Luc Laurent
Place Jean-Jaurès
94270 Le Kremlin-Bicêtre

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Le Plessis-Robinson**

Maire	M. Jacques Perrin
Adresse	3 place de la Mairie
Code Postal	92350
Ville	Le Plessis-Robinson
Téléphone	+33 1 46 01 43 21
Mail	mailto:philippe.pemezec@plessis-robinson.com
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	28113

Mairie du Plessis-Robinson
A l'intention de Monsieur le Maire
Jacques Perrin
3 place de la Mairie
92350 Le Plessis-Robinson

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Le Pré-Saint-Gervais**

Maire	M. Gérard Cosme
Adresse	84 bis rue André-Joineau
Code Postal	93310
Ville	Le Pré-Saint-Gervais
Téléphone	+33 1 49 42 73 00
Mail	mailto:accueil@villedupregervais.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	18075

Mairie du Pré-Saint-Gervais
A l'intention de Monsieur le Maire
Gérard Cosme
84 bis rue André-Joineau
93310 Le Pré-Saint-Gervais

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Les Lilas**

Maire	M. Daniel Guiraud
Adresse	96 rue de Paris BP 76
Code Postal	93260
Ville	Les Lilas
Téléphone	+33 1 43 62 82 02
Mail	
Contact en Ligne	0
Nbre d'Habitants	22505

Mairie des Lilas
A l'intention de Monsieur le Maire
Daniel Guiraud
96 rue de Paris
BP 76
93260 Les Lilas

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.

4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.
5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée
6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.
7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Levallois-Perret**

Maire	M. Patrick Balkany
Adresse	Place de la République
Code Postal	92300
Ville	Levallois-Perret
Téléphone	+33 1 49 68 30 00
Mail	mailto:votre.maire@ville-levallois.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	64629

Mairie de Levallois-Perret
A l'intention de Monsieur le Maire
Patrick Balkany
Place de la République
92300 Levallois-Perret

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **L'Hay-les-Roses**

Maire	M. Vincent Jeanbrun
Adresse	41 rue Jean-Jaurès
Code Postal	94240
Ville	L'Hay-les-Roses
Téléphone	+33 1 46 15 33 33
Mail	mailto:accueil.mairie@ville-lhay94.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	30574

Mairie de L'Hay-les-Roses
A l'intention de Monsieur le Maire
Vincent Jeanbrun
41 rue Jean-Jaurès
94240 L'Hay-les-Roses

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **L'Ile-Saint-Denis**

Maire	M. Michel Bourgain
Adresse	1, rue Méchin
Code Postal	93450
Ville	L'Ile-Saint-Denis
Téléphone	+33 1 49 22 11 00
Mail	mailto:mairie@lile-saint-denis.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	7037

Mairie de L'Ile-Saint-Denis
A l'intention de Monsieur le Maire
Michel Bourgain
1, rue Méchin
93450 L'Ile-Saint-Denis

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Maisons-Alfort**

Maire	M. Michel Herbillon
Adresse	118 avenue du Général-de-Gaulle
Code Postal	94700
Ville	Maisons-Alfort
Téléphone	+33 1 43 96 77 00
Mail	mailto:ville@maisons-alfort.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	53265

Mairie de Maisons-Alfort
A l'intention de Monsieur le Maire
Michel Herbillon
118 avenue du Général-de-Gaulle
94700 Maisons-Alfort

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Malakoff**

Maire	Mme Catherine Margate
Adresse	1 place du 11-Novembre
Code Postal	92240
Ville	Malakoff
Téléphone	+33 1 47 46 75 00
Mail	mailto:mairie@ville-malakoff.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	30768

Mairie de Malakoff
A l'intention de Madame la Maire
Catherine Margate
1 place du 11-Novembre
92240 Malakoff

Le dimanche 10 février 2019

Madame la Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Marnes-la-Coquette**

Maire	Mme Christiane Barody-Weiss
Adresse	3, place de la Mairie
Code Postal	92430
Ville	Marnes-la-Coquette
Téléphone	+33 1 47 41 06 36
Mail	mailto:mairiedemarnes@wanadoo.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	1659

Mairie de Marnes-la-Coquette
A l'intention de Madame la Maire
Christiane Barody-Weiss
3, place de la Mairie
92430 Marnes-la-Coquette

Le dimanche 10 février 2019

Madame la Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Meudon**

Maire	M. Hervé Marseille
Adresse	6, avenue Le-Corbeiller
Code Postal	92360
Ville	Meudon
Téléphone	+33 1 41 14 80 00
Mail	mailto:accueil@mairie-meudon.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	45010

Mairie de Meudon
A l'intention de Monsieur le Maire
Hervé Marseille
6, avenue Le-Corbeiller
92360 Meudon

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Montreuil**

Maire	M. Patrice Bessac
Adresse	Place Jean-Jaurès
Code Postal	93100
Ville	Montreuil
Téléphone	+33 1 48 70 60 00
Mail	
Contact en Ligne	0
Nbre d'Habitants	103068

Mairie de Montreuil
A l'intention de Monsieur le Maire
Patrice Bessac
Place Jean-Jaurès
93100 Montreuil

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Montrouge**

Maire	M. Jean-Loup Metton
Adresse	4, rue Edmond-Champeaud
Code Postal	92120
Ville	Montrouge
Téléphone	+33 1 46 12 76 76
Mail	mailto:webmontrouge@ville-montrouge.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	48710

Mairie de Montrouge
A l'intention de Monsieur le Maire
Jean-Loup Metton
4, rue Edmond-Champeaud
92120 Montrouge

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Nanterre**

Maire	M. Patrick Jarry
Adresse	88-118 rue du 8-Mai-1945
Code Postal	92000
Ville	Nanterre
Téléphone	3992
Mail	
Contact en Ligne	0
Nbre d'Habitants	89476

Mairie de Nanterre
A l'intention de Monsieur le Maire
Patrick Jarry
88-118 rue du 8-Mai-1945
92000 Nanterre

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Neuilly-sur-Seine**

Maire	M. Jean-Christophe Fromantin
Adresse	96 avenue Achille-Peretti
Code Postal	92200
Ville	Neuilly-sur-Seine
Téléphone	+33 1 40 88 88 88
Mail	mailto:mr.lemaire@ville-neuillysurseine.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	61797

Mairie de Neuilly-sur-Seine
A l'intention de Monsieur le Maire
Jean-Christophe Fromantin
96 avenue Achille-Peretti
92200 Neuilly-sur-Seine

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Nogent-sur-Marne**

Maire	M. Jacques J.P Martin
Adresse	Place Roland-Nungesser
Code Postal	94130
Ville	Nogent-sur-Marne
Téléphone	+33 1 43 24 62 00
Mail	
Contact en Ligne	0
Nbre d'Habitants	31795

Mairie de Nogent-sur-Marne
A l'intention de Monsieur le Maire
Jacques J.P Martin
Place Roland-Nungesser
94130 Nogent-sur-Marne

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Noisy-le-Sec**

Maire	M. Laurent Rivoire
Adresse	Place Maréchal-Foch
Code Postal	93130
Ville	Noisy-le-Sec
Téléphone	+33 1 49 42 66 00
Mail	mailto:maire@noisylesec.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	40232

Mairie de Noisy-le-Sec
A l'intention de Monsieur le Maire
Laurent Rivoire
Place Maréchal-Foch
93130 Noisy-le-Sec

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Pantin**

Maire	M. Bertrand Kern
Adresse	84-88 avenue du Général-Leclerc
Code Postal	93500
Ville	Pantin
Téléphone	+33 1 49 15 40 00
Mail	
Contact en Ligne	0
Nbre d'Habitants	53797

Mairie de Pantin
A l'intention de Monsieur le Maire
Bertrand Kern
84-88 avenue du Général-Leclerc
93500 Pantin

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Paris**

Maire	Mme Anne Hidalgo
Adresse	Place de l'Hôtel-de-Ville
Code Postal	75000
Ville	Paris
Téléphone	+33 1 42 76 40 40
Mail	
Contact en Ligne	0
Nbre d'Habitants	2249975

Mairie de Paris
A l'intention de Madame la Maire
Anne Hidalgo
Place de l'Hôtel-de-Ville
75000 Paris

Le dimanche 10 février 2019

Madame la Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Puteaux**

Maire	Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud
Adresse	131 rue de la République
Code Postal	92800
Ville	Puteaux
Téléphone	+33 1 46 92 92 92
Mail	mailto:info@mairie-puteaux.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	44683

Mairie de Puteaux
A l'intention de Madame la Maire
Joëlle Ceccaldi-Raynaud
131 rue de la République
92800 Puteaux

Le dimanche 10 février 2019

Madame la Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Romainville**

Maire	Mme Corinne Valls
Adresse	Place de la Laïcité
Code Postal	93230
Ville	Romainville
Téléphone	+33 1 49 15 55 00
Mail	
Contact en Ligne	0
Nbre d'Habitants	25512

Mairie de Romainville
A l'intention de Madame la Maire
Corinne Valls
Place de la Laïcité
93230 Romainville

Le dimanche 10 février 2019

Madame la Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Rosny-sous-Bois**

Maire	M. Claude Capillon
Adresse	20 rue Claude-Pernès
Code Postal	93110
Ville	Rosny-sous-Bois
Téléphone	+33 1 49 35 37 00
Mail	
Contact en Ligne	0
Nbre d'Habitants	41254

Mairie de Rosny-sous-Bois
A l'intention de Monsieur le Maire
Claude Capillon
20 rue Claude-Pernès
93110 Rosny-sous-Bois

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Rueil-Malmaison**

Maire	M. Patrick Ollier
Adresse	13 boulevard du Maréchal-Foch
Code Postal	92500
Ville	Rueil-Malmaison
Téléphone	+33 1 47 32 65 65
Mail	mailto:info@mairie-rueilmalmaison.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	79855

Mairie de Rueil-Malmaison
A l'intention de Monsieur le Maire
Patrick Ollier
13 boulevard du Maréchal-Foch
92500 Rueil-Malmaison

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Rungis**

Maire	M. Raymond Charresson
Adresse	5 rue Sainte-Geneviève
Code Postal	94150
Ville	Rungis
Téléphone	+33 1 45 12 80 00
Mail	mailto:service.courrier@ville-rungis.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	5681

Mairie de Rungis
A l'intention de Monsieur le Maire
Raymond Charresson
5 rue Sainte-Geneviève
94150 Rungis

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Saint-Cloud**

Maire	M. Eric Berdoati
Adresse	13 place Charles-de-Gaulle
Code Postal	92210
Ville	Saint-Cloud
Téléphone	+33 1 47 71 53 00
Mail	mailto:accueil@saintcloud.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	29194

Mairie de Saint-Cloud
A l'intention de Monsieur le Maire
Eric Berdoati
13 place Charles-de-Gaulle
92210 Saint-Cloud

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Saint-Denis**

Maire	M. Didier Paillard
Adresse	2 place du Caquet
Code Postal	93200
Ville	Saint-Denis
Téléphone	+33 1 49 33 66 66
Mail	mailto:mairie.saint.denis@ville-saint-denis.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	107762

Mairie de Saint-Denis
A l'intention de Monsieur le Maire
Didier Paillard
2 place du Caquet
93200 Saint-Denis

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Saint-Mandé**

Maire	M. Patrick Beaudouin
Adresse	10 place Charles-Digeon
Code Postal	94160
Ville	Saint-Mandé
Téléphone	+33 1 49 57 78 00
Mail	mailto:secretariat-dgs@mairie-saint-mande.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	22292

Mairie de Saint-Mandé
A l'intention de Monsieur le Maire
Patrick Beaudouin
10 place Charles-Digeon
94160 Saint-Mandé

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Saint-Maurice**

Maire	M. Christian Cambon
Adresse	55 rue du Maréchal-Leclerc
Code Postal	94410
Ville	Saint-Maurice
Téléphone	+33 1 45 18 82 10
Mail	mailto:communication@ville-saint-maurice.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	14586

Mairie de Saint-Maurice
A l'intention de Monsieur le Maire
Christian Cambon
55 rue du Maréchal-Leclerc
94410 Saint-Maurice

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Saint-Ouen**

Maire	M. William Delannoy
Adresse	7 place de la République
Code Postal	93400
Ville	Saint-Ouen
Téléphone	+33 1 49 45 67 89
Mail	mailto:service-courrier@mairie-saint-ouen.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	47783

Mairie de Saint-Ouen
A l'intention de Monsieur le Maire
William Delannoy
7 place de la République
93400 Saint-Ouen

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Sceaux**

Maire	M. Philippe Laurent
Adresse	122, rue Houdan
Code Postal	92330
Ville	Sceaux
Téléphone	+33 1 41 13 33 00
Mail	mailto:sceauxinfomairie@sceaux.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	19930

Mairie de Sceaux
A l'intention de Monsieur le Maire
Philippe Laurent
122, rue Houdan
92330 Sceaux

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Sèvres**

Maire	M. Grégoire De La Ronciere
Adresse	54 Grande rue
Code Postal	92310
Ville	Sèvres
Téléphone	+33 1 41 14 10 10
Mail	mailto:mairie@ville-sevres.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	23278

Mairie de Sèvres
A l'intention de Monsieur le Maire
Grégoire De La Ronciere
54 Grande rue
92310 Sèvres

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Suresnes**

Maire	M. Christian Dupuy
Adresse	2, rue Carnot
Code Postal	92150
Ville	Suresnes
Téléphone	+33 1 41 18 19 20
Mail	
Contact en Ligne	0
Nbre d'Habitants	46876

Mairie de Suresnes
A l'intention de Monsieur le Maire
Christian Dupuy
2, rue Carnot
92150 Suresnes

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Thiais**

Maire	M. Richard Dell'Agnola
Adresse	1 rue Maurepas BP 141
Code Postal	94320
Ville	Thiais
Téléphone	+33 1 48 92 42 42
Mail	mailto:contact@ville-thiais.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	29229

Mairie de Thiais
A l'intention de Monsieur le Maire
Richard Dell'Agnola
1 rue Maurepas
BP 141
94320 Thiais

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.

4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.
5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée
6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.
7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Vanves**

Maire	M. Bernard Gauducheau
Adresse	23 rue Mary-Besseyre CS 40001
Code Postal	92170
Ville	Vanves
Téléphone	+33 1 41 33 92 00
Mail	mailto:services.municipaux@ville-vanves.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	27022

Mairie de Vanves
A l'intention de Monsieur le Maire
Bernard Gauducheau
23 rue Mary-Besseyre
CS 40001
92170 Vanves

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.

4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.
5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée
6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.
7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Vaucresson**

Maire	Mme Virginie Michel-Paulsen
Adresse	8 Grande rue
Code Postal	92420
Ville	Vaucresson
Téléphone	+33 1 71 02 80 00
Mail	mailto:secretariat@mairie-vaucresson.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	8612

Mairie de Vauresson
A l'intention de Madame la Maire
Virginie Michel-Paulsen
8 Grande rue
92420 Vauresson

Le dimanche 10 février 2019

Madame la Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Vélizy-Villacoublay**

Maire	M. Pascal Thevenot
Adresse	2 place de l'Hôtel-de-Ville BP 50051
Code Postal	78140
Ville	Vélizy-Villacoublay
Téléphone	+33 1 34 58 50 00
Mail	mailto:directiongenerale@velizy-villacoublay.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	20711

Mairie de Vélizy-Villacoublay
A l'intention de Monsieur le Maire
Pascal Thevenot
2 place de l'Hôtel-de-Ville
BP 50051
78140 Vélizy-Villacoublay

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.

4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.
5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée
6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.
7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Ville-d'Avray**

Maire	M. Denis Badre
Adresse	13 rue de Saint-Cloud
Code Postal	92410
Ville	Ville-d'Avray
Téléphone	+33 1 41 15 88 88
Mail	mailto:info@mairie-villedavray.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	10733

Mairie de Ville-d'Avray
A l'intention de Monsieur le Maire
Denis Badre
13 rue de Saint-Cloud
92410 Ville-d'Avray

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Villejuif**

Maire	M. Franck Le Bohellec
Adresse	Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
Code Postal	94800
Ville	Villejuif
Téléphone	+33 1 45 59 20 00
Mail	mailto:mairie@villejuif.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	55923

Mairie de Villejuif
A l'intention de Monsieur le Maire
Franck Le Bohellec
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94800 Villejuif

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Villeneuve-la-Garenne**

Maire	M. Alain-Bernard Boulanger
Adresse	28 avenue de Verdun
Code Postal	92390
Ville	Villeneuve-la-Garenne
Téléphone	+33 1 40 85 57 00
Mail	
Contact en Ligne	0
Nbre d'Habitants	25644

Mairie de Villeneuve-la-Garenne
A l'intention de Monsieur le Maire
Alain-Bernard Boulanger
28 avenue de Verdun
92390 Villeneuve-la-Garenne

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Vincennes**

Maire	M. Laurent Lafon
Adresse	53 bis rue de Fontenay BP 123
Code Postal	94300
Ville	Vincennes
Téléphone	+33 1 43 98 65 00
Mail	
Contact en Ligne	0
Nbre d'Habitants	48649

Mairie de Vincennes
A l'intention de Monsieur le Maire
Laurent Lafon
53 bis rue de Fontenay
BP 123
94300 Vincennes

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.

4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.
5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée
6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.
7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Viroflay**

Maire	M. Olivier Lebrun
Adresse	2 place du Général-de-Gaulle BP 16
Code Postal	78220
Ville	Viroflay
Téléphone	+33 1 39 24 28 28
Mail	mailto:communication@ville-viroflay.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	15723

Mairie de Viroflay
A l'intention de Monsieur le Maire
Olivier Lebrun
2 place du Général-de-Gaulle
BP 16
78220 Viroflay

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.

4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.
5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
 - Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée
6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.
7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Lettre pour la Ville de : **Vitry-sur-Seine**

Maire	M. Alain Audoubert
Adresse	2 avenue Youri-Gagarine
Code Postal	94400
Ville	Vitry-sur-Seine
Téléphone	+33 1 46 82 80 00
Mail	mailto:infovitry@mairie-vitry94.fr
Contact en Ligne	
Nbre d'Habitants	86375

Mairie de Vitry-sur-Seine
A l'intention de Monsieur le Maire
Alain Audoubert
2 avenue Youri-Gagarine
94400 Vitry-sur-Seine

Le dimanche 10 février 2019

Monsieur le Maire

Le 12 novembre 2018, la **Métropole du Grand Paris** a voté la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole délimité par l'autoroute A86, visant à interdire la circulation des véhicules, d'abord les plus anciens, puis tous ceux mis en circulation avant 2011, ainsi que les diesels produits depuis 2011.

Si ce projet est piloté par la Métropole, c'est à vous seul qu'il reviendra de mettre en œuvre ce projet en créant, sur le territoire de notre commune, une zone à circulation restreinte (ZCR) en application de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

En ma qualité de francilien et de résident de votre commune, je m'oppose au projet de ZFE, dans sa globalité, ainsi qu'à la création d'une ZCR sur le territoire de notre commune pour les raisons suivantes.

1. Il s'agit là d'une mesure discriminante se traduisant par une rupture d'égalité entre les citoyens et provoquant l'obsolescence prématurée de biens représentant plusieurs années de travail, et le gaspillage inutile et anti-écologique de ressources toujours plus rares.
2. En visant les véhicules les plus anciens, la ZFE concentrera ses effets sur les ménages les plus modestes tout en ignorant la pollution significative des véhicules récents qui ne respectent pas en conditions réelles les normes Euro ainsi que des ONG l'ont démontré.
3. Les subventions offertes par l'Etat, la Région, la Ville de Paris et désormais la Métropole grèvent les finances publiques, encouragent l'obsolescence programmée, et bénéficieront avant tout aux classes les plus aisées.
4. Les restrictions de circulation vont être mises en place avant la création d'alternatives viables telles la mise en service du Grand Paris Express, le Plan Vélo (qui ne peut satisfaire tous les Franciliens), ou le renforcement significatif des transports collectifs et de leur maillage.

5. L'interdiction de circuler est injuste à un double titre :

- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules à essence et de deux-roues, lesquels ne sont pas en cause dans les dépassements des valeurs limites des polluants de type PM et NO₂;
- Injuste à l'égard des propriétaires de véhicules diesel qui vont « payer » l'erreur de l'Etat et de l'Union Européenne d'avoir favorisé, 30 années durant, ce type de motorisation aujourd'hui vilipendée

6. La ZFE et les ZCR à venir s'attaquent aux moyens de déplacement, sans jamais s'intéresser aux raisons de ces déplacements pourtant liées à l'insuffisance de transports et à un urbanisme concentrique où Paris reste le centre économique de la Région sans disposer de logements abordables pour tous.

7. En se concentrant sur la pollution émise par le trafic routier et en favorisant le renouvellement du parc automobile, le principe de ZFE occulte dangereusement les autres sources de pollution existantes (chauffage, industries...) ou à venir (véhicule électrique...).

La Fédération Française des Automobilistes Citoyens vous a adressé un courrier détaillant plus avant l'iniquité des zones à circulation restreinte mais aussi les nombreuses alternatives qui s'offrent à vous et que vous pouvez mettre en œuvre pour une lutte efficace et solidaire contre la pollution atmosphérique qui demeure ma préoccupation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir rejeter en bloc le projet porté par la MGP, de refuser de signer l'arrêté créant une zone à circulation restreinte sur le territoire de notre commune, et d'user de vos compétences pour oeuvrer ou contribuer à la mise en place des solutions réelles, justes et égalitaires, pour lutter contre la pollution.

Il est bien évident que votre adhésion éventuelle à ce projet et votre souhait de créer une zone à circulation restreinte aura un impact certain sur mes intentions de vote lors des prochaines élections municipales dès 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments respectueux.